

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

quatrième session
Paris, 19 - 22 mai 1980

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du représentant du Directeur général sur les activités entreprises depuis la troisième session du Comité du patrimoine mondial
4. Examen des propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial et des demandes de coopération technique reçues des Etats parties à la Convention
5. Examen du texte révisé des "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial"
6. Examen de la question de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de biens naturels menacés de perdre leur intégrité
7. Examen de l'ordre du jour provisoire pour la quatrième session du Comité du patrimoine mondial
8. Questions diverses
9. Clôture de la session.

NB. La réunion se tiendra au Siège de l'Unesco, bâtiment Bonvin, salle XIV. L'ouverture aura lieu le 19 mai 1980 à 10 heures.